

MA SUBVENTION 2027

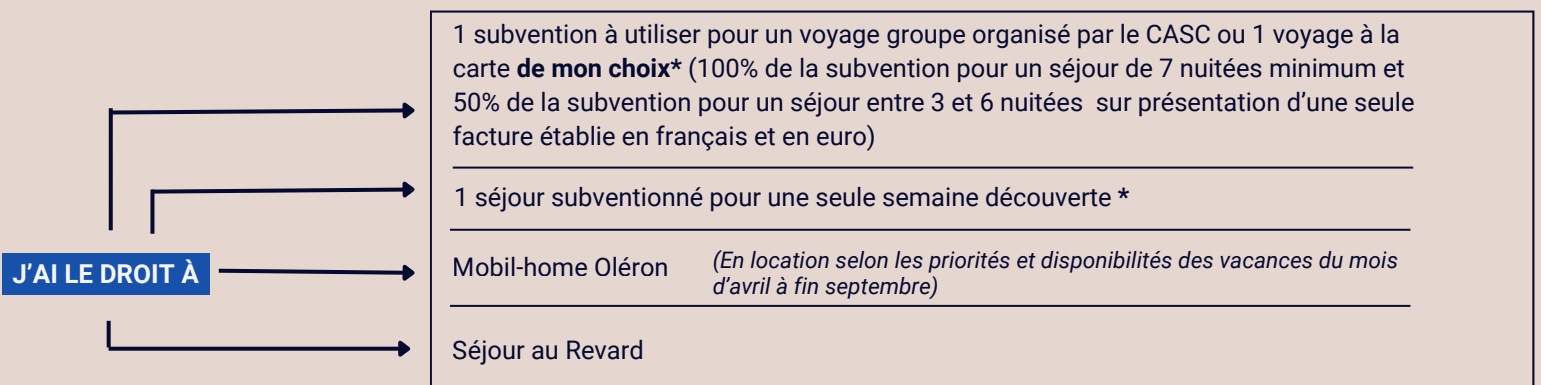
Calcul du quotient familial

Lundi 14 septembre au vendredi 2 octobre 2026
à la salle du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville

Avant de demander ma subvention, je m'assure de n'avoir aucune dette envers le CASC.

Toute personne n'ayant pas réglé ses dettes ne pourra pas participer à une nouvelle activité ou voyage (décision du Conseil d'Administration du 3 juillet 2023).

Le calcul du quotient familial est obligatoire uniquement pour les voyages à la carte et les séjours organisés par le CASC. Il n'est pas nécessaire de le calculer si vous souhaitez acheter de la billetterie, participer aux sorties organisées par le CASC ou si vous ne prévoyez pas de partir en vacances.



* (Sous réserve d'une confirmation du CASC et en fonction du budget et des places disponibles)

Mes enfants jusqu'à 25 ans scolarisés et figurant sur mes impôts peuvent être subventionnés pour participer aux voyages organisés par le CASC sur présentation de l'avis d'imposition et du certificat de scolarité

LE CALCUL DE MON QUOTIENT FAMILIAL ET MA DEMANDE DE SUBVENTION

- J'effectue le calcul de mon quotient familial auprès du CASC et je remplis mon formulaire de demande de subvention **du lundi 14 septembre au vendredi 2 octobre 2026**.
- Pour les voyages organisés par le CASC, j'ai jusqu'à la date limite de pré-inscription pour déposer ma demande de subvention.

Le calcul de mon quotient n'entraîne pas une demande de subvention, je dois en faire la demande en remplissant le formulaire correspondant au plus tard le **vendredi 2 octobre 2026**.

Je fournis les documents suivants :

- Dernier avis d'imposition du foyer 2026 sur les revenus 2025,
- Dernière attestation de paiement de la CAF,
- Certificat de scolarité de mes enfants de 22 à 25 ans scolarisés et figurant sur mes impôts,
- Dernière quittance de loyer ou échéancier de remboursement de prêt si je suis propriétaire,
- Bilan de fin d'année si mon conjoint est entrepreneur,
- Je suis hébergé : pièce d'identité de l'hébergeant, attestation d'hébergement, un document officiel à mon nom et à l'adresse de l'hébergeant.

Pour éviter l'affluence au bureau du CASC :

- Je peux transmettre mes documents, au plus tard le **2 octobre 2026**, par mail uniquement sur : **cascpantin93@gmail.com**
- Je me rends également aux permanences du CASC sur ces sites :
 - Le 15 septembre 2026 de 9h à 14h30 à la maison de quartier des Courtilières**
 - Le 22 septembre 2026 de 9h à 14h30 au centre technique municipal**

LES VACANCES À LA CARTE

Une réponse définitive concernant l'attribution de ma subvention est donnée par mail dans le **courant du mois de janvier 2027**

Si ma subvention est accordée, je réserve mon voyage auprès d'un des partenaires du CASC et j'apporte une facture ou un contrat de réservation à mon nom avec un acompte versé **au plus tard le dimanche 11 avril 2027 inclus**

La subvention est versée sur présentation d'une seule facture acquittée établie en français et en euro. En cas d'annulation de mon séjour, je suis dans l'obligation de rembourser ma subvention dans sa totalité

MONTANT DE MA SUBVENTION



Quotient	Forfait par agent	Forfait par enfant	Monoparental
1	550 €	60 €	80 €
2	450 €	60 €	80 €
3	350 €	60 €	80 €
4	250 €	60 €	80 €
5	200 €	60 €	80 €
6*	80 €		

**Tranche destinée aux agents ne souhaitant pas fournir leurs documents pour le calcul de leur quotient*

BON À SAVOIR SUR LES VOYAGES GROUPE



- Avant de me positionner sur un voyage groupe, je dois impérativement m'assurer de la validité de mes documents d'identité et de mes congés.
- Je suis tenu de vérifier que je remplis les conditions d'entrées imposées par le pays.
- Le défaut de visa, de pièce d'identité ou de passeport en cours de validité n'est pas un motif d'annulation du séjour.
- Le CASC n'est pas tenu pour responsable des refus d'embarquement imposés par les autorités portuaires, aéroportuaires ou douanières.

- Si j'annule mon voyage groupe, je suis dans l'obligation de le payer dans son intégralité et je devrai moi-même monter mon dossier d'assurance auprès du prestataire à qui je fournirai les justificatifs nécessaires à mon remboursement.
- Pour éviter tout litige, toute annulation devra être formulée au CASC par écrit. Elle prendra effet dès la réception du courrier ou du mail.
- Aucune annulation ne sera acceptée par téléphone.
- Toute annulation peut engendrer des frais qui peuvent être plus élevés en fonction du contrat souscrit avec les organismes de voyage.

DEMANDE DE SUBVENTION VACANCES À LA CARTE SAISON 2027

Séjour de **7 nuitées minimum 100%** de la subvention
Séjour entre **3 et 6 nuitées 50%** de la subvention
sur présentation d'une seule facture établie en français
et en euro

FORMULAIRE À REMETTRE LORS DU CALCUL DU QUOTIENT
FAMILIAL DU 14 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2026

Nom de l'agent :

Téléphone (obligatoire) :

Prénom :

Mail (obligatoire) :

Service :

Composition de la
famille participant
au séjour (y
compris l'agent)

Nom prénom

Date de naissance

Lien de parenté

QUOTIENT :

* La subvention est accordée pour une période comprise entre le **01/01/2027 et le 31/12/2027**. Elle est calculée selon votre quotient familial.

Pour les billets d'avion, elle sera versée uniquement sur présentation **d'une seule facture acquittée rédigée en français et réglée en euro** et des cartes d'embarquement aller et retour (les enfants doivent obligatoirement voyager avec leurs parents aux mêmes dates d'aller et de retour).

Je soussigné(e) Madame, Monsieur..... m'engage à respecter l'engagement financier et reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions de la charte du bon vacancier.

Fait à Pantin le :

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"



SÉJOUR EN GROUPE ORGANISÉ PAR LE CASC SAISON 2027

SÉJOUR DE 7 NUITÉES MINIMUM 100% DE LA SUBVENTION
SÉJOUR ENTRE 3 ET 6 NUITÉS 50% DE LA SUBVENTION

FORMULAIRE À REMETTRE LORS DU CALCUL DU QUOTIENT ET
AVANT LA DATE LIMITE DE PRÉ-INSCRIPTION

Nom de l'agent :

Téléphone (obligatoire) :

Prénom :

Mail (obligatoire) :

Service :

N° de Quotient Familial :

Séjour :

Participants	Nom prénom	Date de naissance
Agent		
Conjoint(e)		
Enfant(s)		

Montant de l'acompte (25%) :

Montant total du séjour :

Quotient :

Conditions d'annulation

Des frais seront appliqués si vous annulez votre participation après la date de fin de pré-inscription

Droit à l'image

- ☐ J'autorise l'utilisation par le CASC des photos / vidéos prises pendant le séjour
- ☐ Je n'autorise pas

Fait à Pantin le :

Signature :